



VOL. 18 NO 1

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 FÉVRIER 2014

Information de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale de l'Agence, **Mme Lucie Leduc**, a fait mention des derniers développements dans différents dossiers régionaux et provinciaux. D'abord, elle a tenu à souligner l'inauguration de l'unité de soins intensifs et coronariens du CHRDL, qui s'est déroulée le 20 janvier dernier, en présence de la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse et ministre responsable de la région de Lanaudière, Mme Véronique Hivon. Par la suite, Mme Lucie Leduc a indiqué que la ministre Hivon avait également confirmé l'ajout de huit lits de soins palliatifs, en CHSLD, dans le nord de la région, ce qui représente un financement récurrent de 280 000 \$. Finalement, la présidente-directrice générale a expliqué que l'Assurance autonomie avait fait l'objet d'une commission parlementaire à l'automne et que des échanges étaient en cours dans ce dossier. Elle a aussi rappelé que le projet de loi « Mourir dans la dignité » retenait toujours l'attention du Ministère.

Période de questions

Organismes communautaires - Dans le cadre de la démarche « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire! », des représentants d'organismes communautaires autonomes de la MRC Matawinie ainsi que des organismes à mandat régional ont tenu à sensibiliser les membres du conseil d'administration à leur réalité quotidienne. Par leurs témoignages, ces porte-parole ont voulu mettre en lumière l'importance du financement à la mission globale des organismes, afin que ceux-ci puissent déployer la pleine réalisation de leur mission respective.

Prélèvements aux Habitations Bordeleau -

Préoccupés par les frais imposés pour les prélèvements sanguins réalisés au sein de leur résidence, des membres du Comité de défense des droits des aînés en résidence des Habitations Bordeleau sont venus questionner le CA de l'Agence sur l'avancement de leur dossier. En guise de réponse, le **Dr Jean-Claude Berlinguet**, directeur régional des affaires médicales et universitaires de l'Agence, a mentionné qu'il avait obtenu tous les détails attendus pour l'analyse de ce dossier. Il a ensuite expliqué que les frais actuellement exigés pour les prélèvements étaient recevables selon les règles en vigueur au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il a toutefois mentionné que ces directives

étaient en révision et que de nouvelles indications étaient attendues à la fin mars.

La présidente-directrice générale de l'Agence, **Mme Lucie Leduc**, a assuré les représentantes des Habitations Bordeleau que l'Agence poursuivait son travail d'influence auprès du Ministère et qu'elle maintenait son engagement dans ce dossier.

Situation financière régionale

Mme Marie-Sylvie Le Rouzès a mentionné, qu'en date du 13 janvier dernier, les établissements de la région présentaient, pour la période financière se terminant au 14 décembre 2013, un budget équilibré, à l'exception du CSSS du Sud de Lanaudière.

Elle a aussi indiqué que l'établissement avait déposé un plan de retour à l'équilibre budgétaire qui est présentement en cours d'analyse. Une rencontre est prévue avec le Ministère pour discuter de la situation.

Infections nosocomiales

De puis un an, le CSSS du Nord de Lanaudière affiche des taux d'infections nosocomiales au-dessus des seuils établis, notamment pour les cas de *C. difficile* et, depuis peu, pour des cas d'entérocoques résistants à la vancomycine. Le directeur de santé publique, le **Dr Jean-Pierre Trépanier**, a expliqué que la vigie se poursuit et qu'il a été convenu que l'établissement et l'équipe de santé publique se rencontreront à la fin de l'hiver pour envisager de nouvelles pistes de solution. Déjà, on prévoit la mise en place de mesures qui sont en application dans d'autres établissements et qui génèrent de bons résultats.

Présentation du rapport annuel

Une présentation publique du *Rapport annuel 2012-2013 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes* a été faite par le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services, **M. Hubert Côté**. Ce rapport est disponible sur le site Internet de l'Agence www.agencelanaudiere.qc.ca



Répartition des budgets non utilisés et non récurrents au Programme de soutien aux organismes communautaires

Chaque année, l'Agence récupère auprès d'organismes communautaires des sommes d'argent qui n'ont pas été utilisées. Ces montants sont habituellement remis dans les mêmes secteurs où ils avaient été engagés. Cette année, l'Agence a convenu, après consultation auprès de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL), de reconsidérer cette méthode de réaffectation en favorisant plutôt les secteurs qui reçoivent moins de financement ou les organismes en grande difficulté.

L'Agence a également décidé d'ajouter à ces montants une enveloppe de 1 659 \$ provenant de fonds non utilisés de crédits régionaux.

Ainsi, un montant global de **280 890 \$** a été réattribué régionalement à des organismes communautaires œuvrant dans les secteurs suivants : jeunes, personnes démunies, santé physique, déficience physique, déficience intellectuelle, troubles envahissants du développement, femmes et maisons de jeunes.

Nomination de la responsable de l'accès à l'information

Le conseil d'administration de l'Agence a entériné la nomination de **Mme Marie-Sylvie Le Rouzès** à titre de responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels pour l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

Prochaine rencontre

La prochaine rencontre régulière du conseil d'administration aura lieu :

Le mardi 25 mars

À 19 h, salle B125

**Agence de la santé et des services sociaux
245, rue du Curé-Majeau à Joliette**